

N°2018-CA-07

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
12
- Pouvoirs :
4
- Votants :
16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME « SECURITE DANS LES
ETABLISSEMENTS DU SDIS »**

Le 14 février 2018, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 31 janvier 2018, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 12 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE.
MM. Bastien CORITON, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Sébastien TASSERIE.

Suppléants

Mme Nacera VIEUBLE.
MM. Eric BLOND, Christian DUVAL.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Luc TACONNET, le Caporal-chef Mathieu GIBASSIER, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs :

Monsieur Philippe LEROY à Monsieur André GAUTIER
Monsieur Guillaume COUTEY à Monsieur Bastien CORITON
Madame Florence THIBAUDEAU RAINOT à Madame Sophie ALLAIS
Monsieur Luc LEMONNIER à Monsieur Sébastien TASSERIE

Étaient absents excusés :

Mmes Blandine LEFEBVRE - représentée, Florence THIBAUDEAU RAINOT.
MM. Guillaume COUTEY, Luc LEMONNIER, Didier REGNIER – représenté, Jean-Pierre THEVENOT, le Commandant Samuel PERDRIX - représenté, le Commandant Hervé TESNIERE, le Lieutenant Hervé PASQUIER, le Caporal Thomas BRU – représenté.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Malgré la fin de l'état d'urgence, l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcé – risque attentat » du plan Vigipirate.

Dans ce contexte particulier, il est nécessaire de prendre toutes mesures préventives pour renforcer la sécurité des accès aux établissements du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76).

Par ailleurs, en déclinaison de la feuille de route qui lui a été confiée par le président, le Directeur a déterminé de nouvelles priorités en matière de travaux et d'équipement des agents, dont la première est la sécurité des agents.

Aussi, le présent rapport a pour objet la création d'une autorisation de programme spécifique portant sur les travaux nécessaires pour améliorer la sécurité des bâtiments et l'activité du Sdis76.

Cette autorisation de programme portera notamment les crédits liés à la sécurisation des accès et la sûreté de tous les sites, à l'installation de certains dispositifs de surveillance et à la mise en place de matériels permettant d'assurer la continuité de fonctionnement du CTA-CODIS.

Si les opérations prioritaires sont déjà identifiées et devraient être réalisées sur 2018 par le Service, les enveloppes 2019 et 2020 sont actuellement prévisionnelles. Dans tous les cas, ces travaux seront effectués suivant les préconisations de l'officier de sûreté-sécurité récemment chargé de cette mission.

Intitulé	Montant Global	Crédits de paiement		
		2018	2019	2020
Sécurité dans les établissements du Sdis	600 000,00 €	300 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €

Cette autorisation de programme sera intégrée dans le budget primitif 2018, objet d'un autre rapport dédié.

Enfin, il convient d'autoriser le Président à formuler toute demande de subvention en lien avec la nature de ces travaux.

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER